



## Voici les réponses écrites au compte-rendu DP par la Direction et nos commentaires

☞ Quelle compensation prévoit la direction pour les salariés de la permanence centralisée dont les repos ont été tronqués sur les plannings précédent le 287 ? (J1:Fs 24h30 - J2:Repos)

**Direction :** Les plannings passent en commission et ont depuis été modifiés. B Rouzic fait par ailleurs les vérifications nécessaires quant aux nombre de repos.

**FO :** Nous rappelons à la Direction que la commission n'a pas d'avis consultatif, par contre si elle veut l'instaurer nous sommes preneurs. La direction doit au minimum tous les repos qui ont été positionnés à la suite d'un jour finissant à 24h30.

☞ Un commercial à temps complet peut-il effectuer plus de 151,67h sur le mois au cumul de deux plannings ?

**D° :** Les heures des commerciaux sont annualisées, l'activité étant planifiée sur 13 périodes de 28 jours.

**FO :** La réponse est ambiguë car elle ne répond pas à la question nous la reposerons plus explicitement.

☞ J1 travaillé avec amplitude inférieure à 9h45 'retard de train' l'amplitude devient supérieure à 9h45 que devient J2 ?

**D° :** Plusieurs cas :

1) - Si J1 travaillé avec amplitude inférieure à 9,75 h et J2 travaillé Retard = amplitude réelle du voyage supérieure à 9,75 h et FS avant 00h00

2) Si repos journalier inférieur à 11 heures, le train de J2 doit être supprimé et le salarié considéré en repos. Le temps de retard est pris en compte directement dans la durée du travail du jour considéré.

3) Si repos journalier supérieur à 11 heures, le train de J2 est maintenu et le temps de retard est enregistré dans le compteur spécifique.

- Si J1 travaillé avec amplitude inférieure à 9,75 h et J2 repos Retard = amplitude réelle du voyage supérieure à 9.75 h

1) Si FS avant 00h00, le temps de retard est comptabilisé dans le compteur prévu à cet effet.

Si FS après 00h00, le J2 sera considéré comme "jour d'arrivée" sur jour travaillé et le repos précédemment attribué remis dans le compteur des repos annuels, le temps de retard est pris en compte directement dans l'amplitude du voyage.

☞ Sur un découché J1 jour de grève comment gère-t-on le J2 ?

**D° :** La grève est retenue sur l'amplitude de la fonction.

Si d'aventure le commercial était parti sans travailler (gréviste) pour assurer son voyage retour J2, la grève ne serait retenue que pour l'amplitude de J1 (PS + trajet + FS).

**FO :** Pourtant un commercial s'est vu refuser d'effectuer le train du lendemain, à moins qu'il soit obligé de faire l'aller sur son train prévu. À approfondir

☞ Avez-vous trouvé une personne pour le poste de Chef de service au GQP ?

**D° :** Le recrutement est en cours et actuellement Laurent Obert assure les missions qui n'ont pas été reprises par les assistants GQP.

**FO :** L'heureux élu a été nommé.

☞ Nous demandons des chaussures antidérapantes comme les chaussures de la pro car de plus en plus de sols de bars sont inondés.

**D° :** Ce n'est pas prévu de doter tous les commerciaux de chaussures antidérapantes. Cependant le stock de chaussures disponible peut être distribué aux commerciaux qui le souhaitent.

**FO :** L'entreprise pourrait faire un effort et en fournir aux commerciaux qui en désirent surtout vu "les piscines" que nous trouvons à bord.



☞ Problème de batterie avec TEMPO.

**D°** : *Nous sommes en attente de la livraison des batteries supplémentaires.*

*Les commerciaux peuvent à l'arrivée à Paris échanger une batterie 'vide' contre une 'pleine' à la caisse ou à la permanence.*

**FO** : *'Dixit la direction' 100 batteries ont été livrées. Tous les commerciaux qui font de longs trajets peuvent en réclamer une autre en supplément.*

☞ A quand des armoires et des bases roulantes pour les chargements des Bars ?

**D°** : *Les armoires et autres BB seront livrés fin août. Les bases sont en cours de livraison.*

**FO** : *Nous allons souffrir tout l'été car Newrest ne veut pas investir ses propres deniers dans le matériel 'c'est CRMS qui paye la note' comme la discussion est âpre, ce sont les commerciaux qui trinquent.*

☞ Le changement de prestataire pour la cafétéria c'est pour quand ?

**D°** : *A l'automne.*

☞ Problème à bord avec les clients qui souhaitent jusqu'à 5 dosettes de lait pour ne pas payer un crème...

**D°** : *Nous allons faire un rappel au dos des feuilles de route pour préciser que le lait froid est limité à une dosette.*

**FO** : *Rapidement ce serait préférable.*

☞ Réchauffage Boco, on entend tout et son contraire.

**D°** : *L'affiche SAB est précise sur les modalités de réchauffage des Boco.*

☞ Client Pro qui n'est pas sur son train et qui vient 'chercher' son café...

**D°** : *On le sert, s'il avait un billet Pro, il y avait droit.*

**FO** : *Les commerciaux n'ont pas à se compliquer la vie, le café du client Pro rentre dans le chiffre d'affaires.*

☞ Y aura-t-il un axe unique à la rentrée ?

**D°** : *À ce jour ce n'est pas prévu.*

**FO** : *La proposition de la direction est de donner des fonctions à forte amplitude à l'axe Pays de Loire. Ce n'est pas notre vision, car ceux qui ont décidé d'être sur cet axe l'ont fait pour ne plus avoir de grosses fonctions. Pour les commerciaux qui n'ont pas eu le choix la direction a pour solution d'augmenter le nombre de commerciaux sur l'axe Tous axes.*

☞ Est-il possible de ne pas être planifié sur le premier train au retour des congés ?

**D°** : *Nous allons transmettre cette demande au service de planification.*

Les Elus Force Ouvrière

Newrest WL MPN

Paris, le 04 août 2016